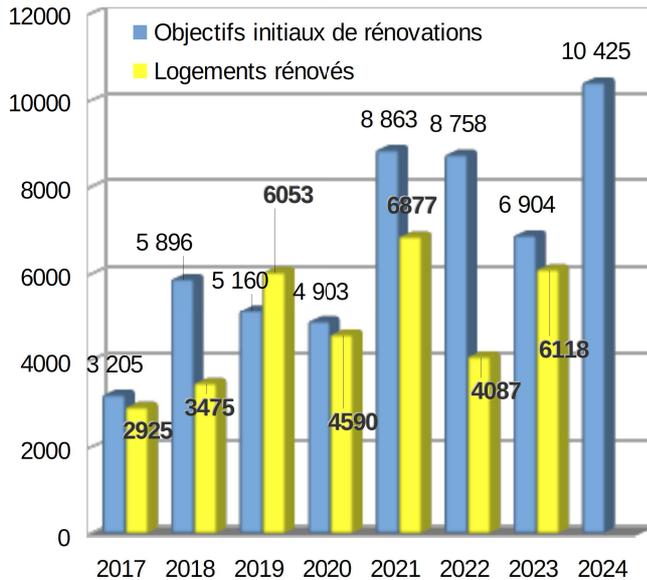


## Rénovation de l'habitat privé

### Programmation budgétaire de l'Anah dans la région PACA pour l'année 2024

L'objectif 2024 fixé par l'Anah à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est de 10 425 rénovations avec une enveloppe de 137,4 M€, soit presque deux fois la dotation initiale 2023. Cela traduit la volonté du gouvernement d'accélérer les rénovations énergétiques et l'adaptation des logements pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées.

### Evolution des objectifs et du nombre de logements rénovés

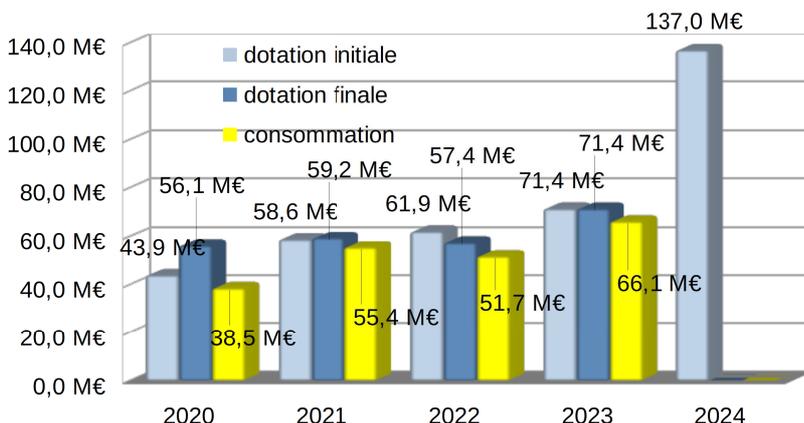


L'objectif de 10 425 rénovations en 2024 représente une augmentation de +70 % par rapport aux rénovations 2023.

Pour atteindre cet objectif, les montants moyens de subventions ont été largement revus à la hausse notamment dans les domaines de la rénovation énergétique, de l'adaptation des logements pour l'autonomie des personnes et de la lutte contre l'habitat indigne.

Montants Moyens de Subventions (MMS)	Propriétaires occupants Ma Prime Logements Décents (PO MPLD) (« lutte contre l'habitat indigne »)	Ma Prime Renov' PO Parcours Accompagné (MPR PA) (« Energie »)	PO Ma Prime Adapt' (MPA) (« Autonomie »)	Propriétaires Bailleurs (PB)	MPR copropriétés saines	MPR copropriétés fragiles
2024	45 600 €	26 703 €	5 500 €	20 867 €	6 782 €	10 344 €
Augmentation 24/23	+61 %	+97 %	+53 %	=	+43 %	+20 %
Augmentation en 5 ans	+116 %	+219 %	+65 %	+11 %	+96 %	+181 %

### Evolution des dotations et de la consommation



La dotation 2024 représente un doublement par rapport aux crédits consommés en 2023.

## Evolution des objectifs régionaux et dotations par priorité

	Logements rénovés en 2023	Consommé en 2023	Objectifs en logements 2024	Montants Correspondants
<b>PO MPLD</b> Ex PO LHI	72	2,7 M€	<b>116</b>	<b>5,3 M€</b>
<b>PO MPR PA</b> Ex MPR sérénité	850	12,9 M€	<b>2 000</b>	<b>53,4 M€</b>
<b>PO MPA</b> Ex PO Autonomie	1 314	4,8 M€	<b>2 220</b>	<b>12,9 M€</b>
<b>PB</b>	346	6,8 M€	<b>82</b>	<b>1,7 M€</b>
<b>MPR copropriétés</b> (fragiles et saines)	1 344	7,2 M€	<b>3 403</b>	<b>25,8 M€</b>
<b>Copropriétés</b> <b>En difficultés</b>	2 192	24,6 M€	<b>2 604</b>	<b>26,0 M€</b>
<b>Ingénierie «classique »</b>		7,1 M€		<b>7,5 M€</b>
<b>Ingénierie MAR</b> Mon Accompagnateur Rénov'				<b>4,8 M€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6 118</b>	<b>66,1 M€</b>	<b>10 425</b>	<b>137,4 M€</b>

Les dotations 2024 pour la rénovation énergétique (PO et copropriétés) sont multipliées par 4 par rapport à la consommation 2023.

Les dotations 2024 pour l'adaptation des logements au handicap et au vieillissement et en faveur du logement décent représentent le double des crédits engagés en 2023 dans ces domaines.

La dotation en faveur des copropriétés en difficulté augmente de 5 %.

La dotation à destination des propriétaires bailleurs (PB) est réduite mais elle doit être complétée en juillet 2024, en même temps que le changement des conditions d'octroi de l'aide. En effet les aides seront réservées aux PB modestes et très modestes (comme les PO) sans condition de conventionnement Loc Avantage (loyer libre possible).

Les dotations régionales ne sont pas remises en question par les annulations de crédits intervenues en février 2024.

L'ingénierie est divisée en 2 lignes budgétaires : l'ingénierie classique et l'ingénierie pour financer l'accompagnement des ménages modestes et très modestes (« Mon accompagnateur Rénov » ou « MAR »). Ces deux enveloppes ne sont absolument pas fongibles car issues de financements distincts.

## Répartition par territoire des objectifs et dotations

	Objectifs 2023 en logements	Consommation 2023	Objectifs 2024 en logements	Dotations 2024
<b>04. ANAH</b>	281	1,6 M€	293	<b>4,3 M€</b>
<b>05. ANAH</b>	220	2,0 M€	376	<b>5,7 M€</b>
<b>06. ANAH</b>	185	0,7 M€	240	<b>2,8 M€</b>
<b>06. MNCA</b>	298	4,1 M€	451	<b>6,2 M€</b>
<b>06. CASA</b>	94	0,7 M€	92	<b>1,4 M€</b>
<b>06. CAPG</b>	116	1,4 M€	128	<b>1,9 M€</b>
<b>13. ANAH</b>	85	0,5 M€	61	<b>1,0 M€</b>
<b>13. MAMP</b>	2 537	40,5 M€	3 626	<b>46,1 M€</b>
<b>13. ACCM</b>	193	1,3 M€	78	<b>1,4 M€</b>
<b>83. ANAH</b>	666	6,1 M€	640	<b>10,8 M€</b>
<b>83. DPVA</b>	70	0,9 M€	125	<b>3,0 M€</b>
<b>84. ANAH</b>	806	6,4 M€	680	<b>10,4 M€</b>
<b>réserve régionale</b>	1 353	-	3 635	<b>42,5 M€</b>
<b>PACA</b>	<b>6 904</b>	<b>66,1 M€</b>	<b>10 425</b>	<b>137,4 M€</b>

Sur les 10 425 objectifs de rénovation, 6 790 ont été répartis aux territoires et 3 635 mis en réserve régionale afin d'avoir une marge d'ajustement pour s'adapter aux imprévus. De la même manière, 95 M€ des 137 M€ de dotation ont été distribués aux territoires et 42,5 M€ mis en réserve.

Pour établir la répartition de la dotation régionale entre les territoires de gestion, la DREAL a pris en compte le bilan des territoires en 2023 et les besoins exprimés pour 2024.